

Paris, le 08 décembre 2020

Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE
Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Formation TPCI changement de branche 2020

Réf : - note ENDLR du 06 novembre 2020 ;
- note DG-RH2 n°200227 du 13 novembre 2020.

Madame la Directrice générale,

Nous vous saisissons par rapport à la formation aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI, niveau 1) proposée dans le cadre du stage 2020 de changement de branche des agents de catégories B et C.

Dans sa note, l'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR) indique être « *en capacité de proposer* » une formation TPCI niveau 1 qui est « *indispensable pour prendre part à un dispositif de contrôle, aux agents qui n'ont pas pu en bénéficier* » et pour laquelle chaque agent « s'il est candidat ou non à cette formation » doit indiquer « les semaines où il lui sera possible de participer ».

Il ressort de cette note que c'est à chaque agent de poser sa candidature pour participer à cette formation, ce qui paraît bien compréhensible à la vue du contexte sanitaire. En effet, comment obliger des agents à participer à une formation en présentiel alors que nous sommes toujours sous le coup d'un confinement. Et qu'en ce sens tous les stages de formation continue, réglementaire et générale, sont reprogrammés sur l'année 2021, conformément à ce qui est annoncé par la Direction Générale dans sa note sur le plan de reprise d'activité (PRA) des formations professionnelles du 13 novembre 2020. Seules étant maintenues en présentiel les formations continues techniques, lorsque la formation est déjà en cours.

Or, il apparaît que dans la pratique, la note de l'ENDLR du 6 novembre 2020 n'a pas été cotée à tous les agents, ce qui a permis à la Direction Générale de donner à cette formation un caractère obligatoire mais sans qu'aucune note, à notre connaissance, ne vienne confirmer voire officialiser ce changement d'orientation.

De fait, de nombreux agents se retrouvent contraints d'assister à cette formation alors même qu'ils ont suivi partiellement ou dans la totalité le programme de TPCI de niveau 1 au niveau local. Ce qui est un comble.

Comment alors de pas interpréter une certaine défiance de la part de la Direction Générale envers les moniteurs TPCI des différentes Directions locales qui ont fait preuve d'organisation et de réactivité pour dispenser cette formation.

Alors certes, l'ENDLR applique un protocole sanitaire très strict, et si les principes sanitaires ne sont pas à remettre en cause, le calendrier suscite lui aussi des interrogations. En effet, 3 sessions d'une semaine sont prévues :

- une 1^{ère}, venant de se clore, durant la semaine 49 (du lundi 30/11 à ce vendredi 04/12) ;
- une 2^{ème}, à venir, durant la semaine 50 (du lundi 07/12 au vendredi 11/12) ;
- une 3^{ème} et dernière, durant la semaine 51 (du lundi 14 au vendredi 18/12).

Nombre de collègues respectent scrupuleusement les prescriptions sanitaires. Aussi, il ne semble pas acceptable que leurs efforts puissent être remis en cause par cette semaine de stage, leur faisant prendre le risque d'être malade ou de contaminer leur entourage durant les fêtes de fin d'année.

De fait, les déplacements pour se rendre à l'Ecole, le risque de contact avec une personne atteinte de la Covid-19 ou asymptomatique, suscitent de l'anxiété pour nos collègues participant à cette formation, alors qu'ils vont retrouver des proches moins d'une semaine plus tard pour ceux participant à la dernière session.

S'agissant de formation continue, et comme nous l'avons indiqué, la Douane dispose d'un solide réseau de moniteurs TPCI très qualifiés et s'étant rendus disponibles pour former déjà certains de nos collègues dispensés de cette formation.

Aussi, nous vous demandons de vous assurer le plus rapidement possible que la participation de l'ensemble des agents concernés par cette formation repose bien sur la base du volontariat et, pour celles ou ceux pour qui ce ne serait pas le cas, permettre le report ou la suppression de cette formation à l'ENDLR en privilégiant la formation au niveau local. Cette dernière mesure ne pouvant malheureusement que concerner les agents prévus sur la dernière session.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN